

عن أبي هريرة رضي الله عنه قال : مرُّوا بِجَنَازَةٍ عَلَى النَّبِيِّ صَلَّى
اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ فَأَثْنُوا عَلَيْهَا خَيْرًا فَقَالَ النَّبِيُّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ
: وَجِبَتْ

ثُمَّ مرُّوا بِجَنَازَةٍ أُخْرَى فَأَثْنُوا عَلَيْهَا شَرًّا فَقَالَ النَّبِيُّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ
وَسَلَّمَ : وَجِبَتْ

قالوا : يا رسولَ الله ! قَوْلُكَ الْأَوَّلَى وَالْأُخْرَى وَجِبَتْ ؟
فَقَالَ النَّبِيُّ : الْمَلَائِكَةُ شُهِدَاءُ اللَّهِ فِي السَّمَاءِ وَأَنْتُمْ شُهِدَاءُ اللَّهِ فِي
الْأَرْضِ



D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée) : Des gens
qui portaient un brancard funéraire sont passés
vers le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut
soient sur lui) et les gens ont fait les éloges du
défunt.



Alors le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Il lui est obligatoire (1) ».

Puis ils sont passés avec un autre brancard funéraire et ils ont parlé en mal du défunt.

Alors le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Il lui est obligatoire (2) ».

Ils ont dit : Ô Messager d'Allah ! Quel est le sens de ta parole : - Il lui est obligatoire- pour le premier et le second brancard funéraire ?

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Les anges sont les témoins d'Allah dans le ciel et vous êtes les témoins d'Allah sur la Terre ».

(Rapporté par Nasai dans ses Sounan n°1933 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Nasai)

Jugement : authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Nasai (Cheikh Albani)